

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2018

Étaient Présents 42 titulaires, 5 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Martine MIRANDE
	Jean-Claude COSTE	à	Marylise GASTON
	Michel CONTOU-CARRERE	à	Claude LACOUR
	Jean-Michel IDOPE	à	Anne BARBET
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Maily DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	David CORBIN
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
	Jacques MARQUEZE	à	Marthe CLOT
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Jean-Yves OLYMPIE	suppléant de	Elisabeth MEDARD
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Paule BERGES (excusée), André BERNOS (excusé), David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jacques NAYA, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé)

Le 18 JUL. 2018

SOUS-PRÉFECTURE

CLÉMENT BÉNAÏ

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES**

M. CASABONNE rappelle que le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets codifié à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les obligations en matière de communication sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Chaque année, le Président de l'EPCI compétent doit ainsi présenter à l'Assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport sera disponible en téléchargement sur le site internet du service et de la Communauté de Communes.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à adresser le présent rapport au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son Conseil municipal.
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 05 juillet 2018

Suivent les signatures



Affiché le 18 07.18

Le Président



Daniel LACRAMPE



RAPPORT ANNUEL 2017

*DES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES*



PREAMBULE

Depuis le 1er janvier 2017, le SICTOM, devenu le Service Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté des Communes du Haut Béarn (CCHB), assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de près de 33 000 habitants répartis sur 48 communes.

Conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, portant obligation de soumettre un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 et portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Et en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport relatifs aux indicateurs de la collecte des déchets sera transmis et mis à disposition du public :

- à la CCHB, au 12 place de Jaca à OLORON
- au SICTOM, Pole Technique Intercommunal, 1 rue du Pic d'Ayous à OLORON
- dans les communes membres
- sur www.sictom-hautbearn.com
- sur www.hautbearn.fr

SOMMAIRE

I- Le service de gestion des déchets

I.1. Compétences exercées et schéma d'organisation générale.....	4
I.2. Situation géographique.....	7
I.3. Communes membres.....	8
I.4. Fonctionnement et instances de décisions.....	10
I.5. Sites et installations.....	11

II- Les indicateurs techniques

II.1. La collecte des ordures ménagères.....	17
II.2. La collecte sélective.....	21
II.3. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	26
II.4. Les déchèteries.....	27

III- Les indicateurs financiers

III.1. Le traitement.....	30
III.2. Les prestations.....	31
III.3. Les investissements.....	32
III.4. Les recettes.....	33

IV- Les actions de communication.....

VI- Les actions de prévention des déchets.....

I- Le service de gestion des déchets

Au 1er janvier 2017, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM DU HAUT BEARN) a été dissout et la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » a été intégrée parmi les compétences obligatoires de la nouvelle Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des vallées du Haut Béarn (CCPOVHB), devenue le 18 août la Communauté de Communes du Haut Béarn (CCHB).

Le territoire de la CCHB comprend ainsi les quatre anciennes communautés de communes : la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous, la Communauté de Communes de la Vallée de Josbaig et la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe.

Les trois premiers EPCI constituant jusqu'en 2016 le territoire du syndicat de collecte des déchets, il convient de préciser que :

- *les indicateurs quantitatifs et financiers, pris en compte jusqu'en 2016 dans ce rapport, n'intègrent pas les données de la vallée d'Aspe*
- *les évolutions des tonnages et/ou des coûts entre 2016 et 2017 s'expliquent par l'intégration des données d'Aspe au 1er janvier 2017*

I.1. Compétences exercées et schéma d'organisation générale

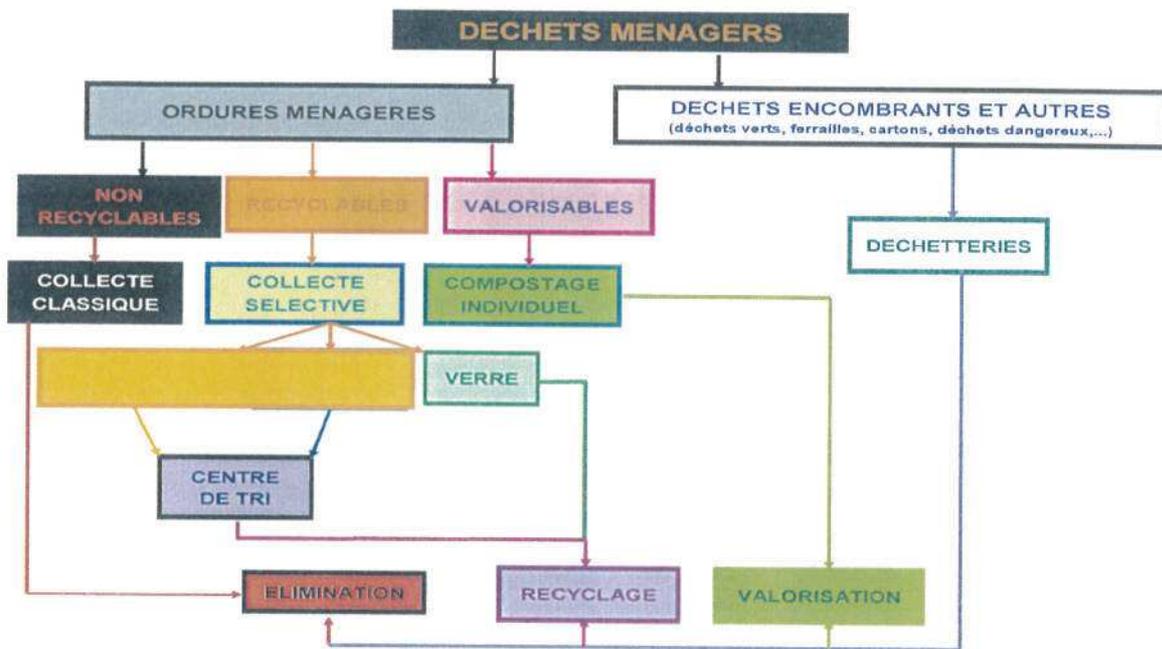
La Communauté de Communes, par son service de gestion des déchets (SICTOM), exerce la compétence collecte, la compétence traitement ayant été transférée à VALOR BEARN SMTD (syndicat mixte en charge du traitement des déchets du Bassin Est du département des Pyrénées Atlantiques).

La répartition des compétences entre le service de gestion des déchets de la CCHB (le SICTOM), et VALOR BEARN SMTD s'établit comme suit :

Filières Compétences	Ordures ménagères	Collectes sélectives	Déchetteries
Collecte	CCHB SICTOM	CCHB SICTOM	CCHB SICTOM
Transfert/Transport	VALOR BEARN SMTD	VALOR BEARN SMTD	CCHB SICTOM
Traitement	VALOR BEARN SMTD	VALOR BEARN SMTD	CCHB SICTOM / VALOR BEARN SMTD

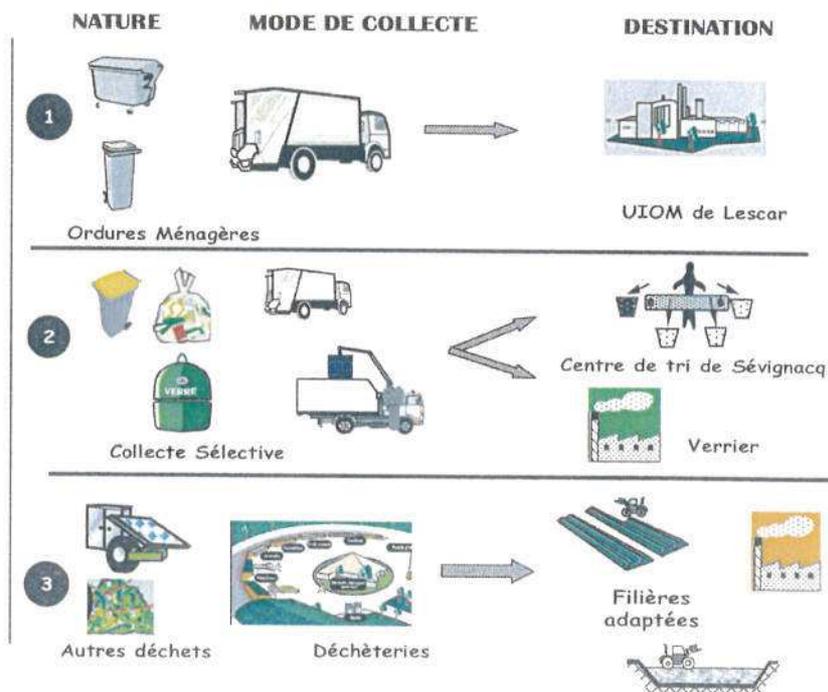
La compétence collecte

- collecte des déchets ménagers de l'ensemble des foyers du territoire
- collecte des déchets assimilés des professionnels
- collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire
- collecte sur les déchèteries



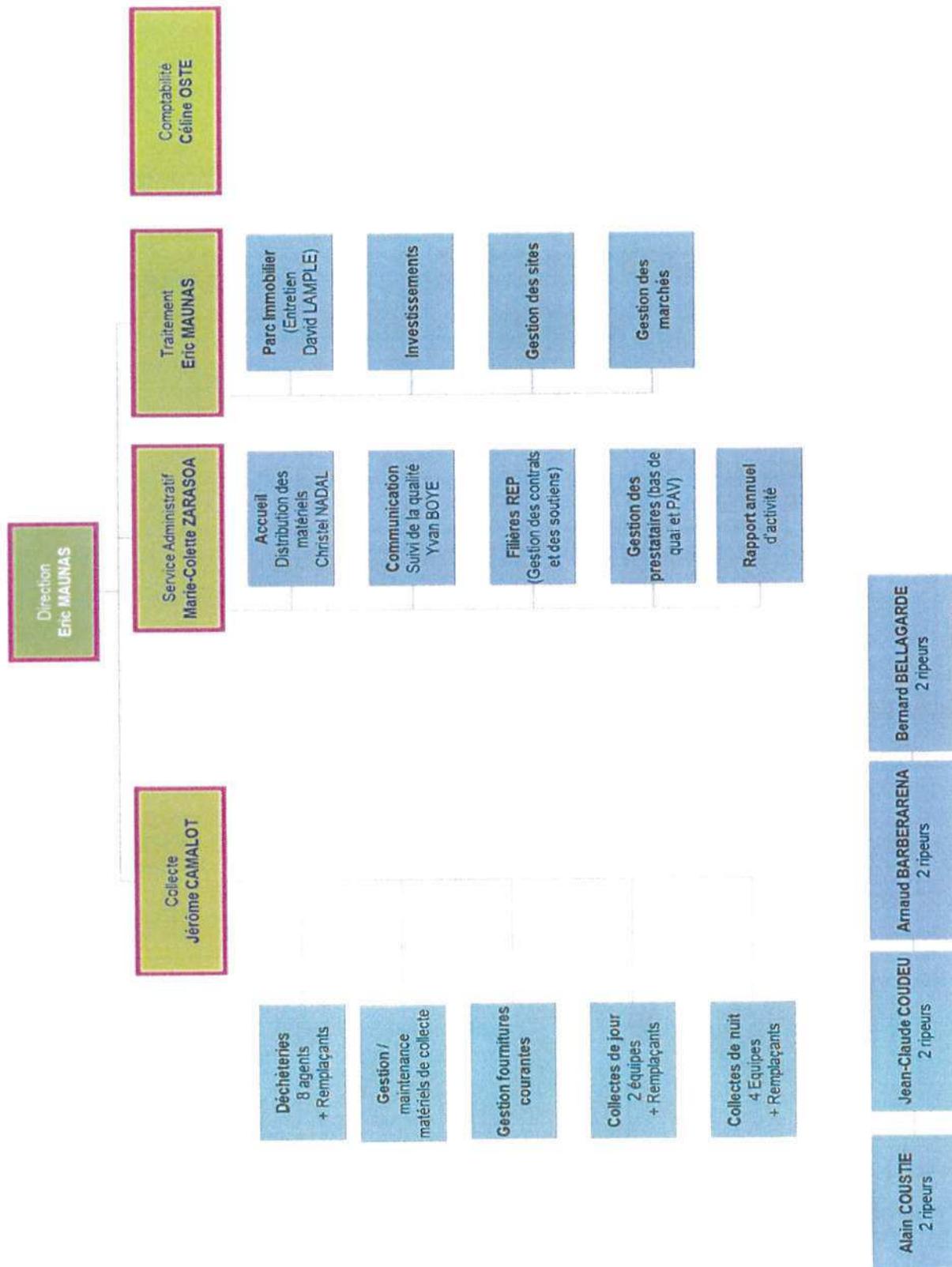
L'organisation technique du SICTOM

les filières de gestion des déchets ménagers et assimilés



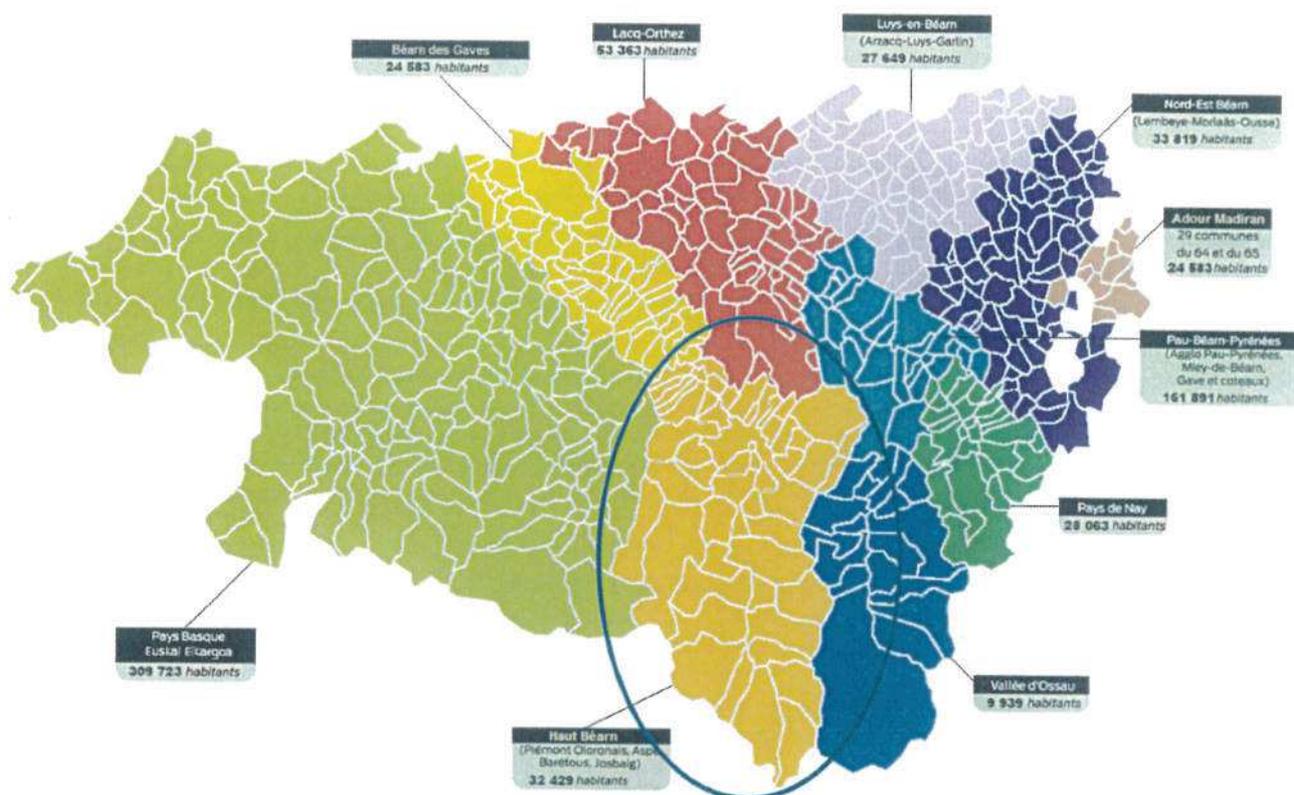
L'organisation administrative du SICTOM

Rattaché au pôle « Environnement et transition énergétique » de la CCHB, le service intercommunal de gestion des déchets est organisé comme suit :



I.2. Situation géographique

Le SICTOM a pour aire géographique de collecte un territoire d'une superficie totale de 1 065,94 km², au cœur du département des Pyrénées Atlantiques, et dont la densité est de 30,03 habitants/km².



Le territoire de la Communauté de Communes du Haut Béarn (CCHB) est né de la fusion, au 1er janvier 2017, des 4 anciennes communautés de communes du Haut Béarn :

- CC de la Vallée de Josbaig
- CC du Piémont Oloronais
- CC de la Vallée de Barétous
- CC de la Vallée d'Aspe



INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS 2017

Nom	N° Insee	Population
ACCOUS	64006	426
AGNOS	64007	880
ANCE*	64020	242
ARAMITS	64029	683
AREN	64039	223
ARETTE	64040	1 114
ASASP-ARROS	64064	505
AYDIUS	64085	100
BEDOUS	64104	550
BIDOS	64126	1 166
BORCE	64136	159
BUZIET	64156	460
CETTE-EYGUN	64185	79
ESCOT	64206	131
ESCOU	64207	377
ESCOUT	64209	417
ESQUIULE	64217	537
ESTIALESCQ	64219	250
ESTOS	64220	527
ETSAUT	64223	80
EYSUS	64224	704
FEAS*	64225	441
GERONCE	64241	441
GEUS-D'OLORON	64244	208
GOES	64245	562
GURMENCON	64252	801
HERRERE	64261	362
ISSOR	64276	253
LANNE-EN-BARETOUS	64310	492
LASSEUBE	64324	1 679
LASSEUBETAT	64325	180
LEDEUX	64328	998
LEES-ATHAS	64330	291
LESCUN	64336	179
LOURDIOS-ICHERE	64351	151
LURBE-SAINT-CHRISTAU	64360	224
MOUMOUR	64409	846
OGEU-LES-BAINS	64421	1 226
OLORON-SAINTE-MARIE	64422	10 800
ORIN	64426	214
OSSE-EN-ASPE	64433	327
POEY-D'OLORON	64449	184
PRECHACQ-JOSBAIG	64458	286
PRECILHON	64460	350
SAINT-GOIN	64481	227
SARRANCE	64506	196
SAUCEDE	64508	129
URDOS	64542	71
VERDETS	64551	281

*Les communes de ANCE et FEAS ont fusionné au 01/01/2017

I.4. Fonctionnement et instances de décisions

Le service dispose d'un budget annexe, et son mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les taux sont votés chaque année par le conseil communautaire et transmis aux services fiscaux qui se chargent de la répartition à partir de la valeur du foncier bâti occupé par chaque foyer.

En septembre 2017, le conseil communautaire a voté l'instauration d'un nouveau zonage, en validant trois zones où s'appliquent, dès 2018, des taux de TEOM différenciés :

Zone 1, dite zone d'habitat dense :

Cette zone concerne les bourgs et les écarts comprenant plus de dix maisons situées sur des terrains attenants, collectés en porte à porte ou pour lesquels les usagers présentent leur bac individuel dans une limite maximum de 100 mètres entre leur limite de propriété et la voie de passage du véhicule.

Cette règle est également applicable aux impasses disposant d'un point de regroupement.

Zone 2, dite zone d'habitat diffus :

Cette zone concerne les habitations qui ne relèvent ni de la zone 1 ni de la zone 2.

Zone 3, dite zone de stations :

Cette zone concerne les stations de la Pierre Saint Martin et du Somport, qui présentent des spécificités entraînant des contraintes particulières pour le service (contraintes techniques d'accès, matériels spécifiques, saisonnalité...)

La gouvernance du service de gestion des déchets est assurée par le conseil communautaire de la CCHB, composé de 77 titulaires et 43 suppléants.

Le service fait partie du Pôle « Environnement et transition énergétique », conduit par le Vice-président délégué au Pôle. Il définit les orientations, les modalités de gestion du service et les investissements à réaliser qui sont ensuite proposés au Bureau et au conseil communautaire de la CCHB.

Le Bureau de la CCHB

Daniel LACRAMPE	Président
Elisabeth MÉDARD	Vice-présidente
Lydie CAMPELLO	Vice-présidente
David MIRANDE	Vice-président
Françoise BESSONNEAU	Vice-présidente
Bernard MORA	Vice-président
Pierre CASABONNE	Vice-président, délégué au Pôle Environnement
Aimé SOUMET	Vice-président

I.5. Sites et installations

Pour gérer les déchets de son territoire, le SICTOM utilise ses propres sites et installations mais également les installations du syndicat mixte de traitement VALOR BEARN SMTD dont il est membre et au sein duquel il est représenté par 4 élus désignés par le conseil communautaire de la CCHB (parmi lesquels le Vice-Président chargé du Pole Environnement).

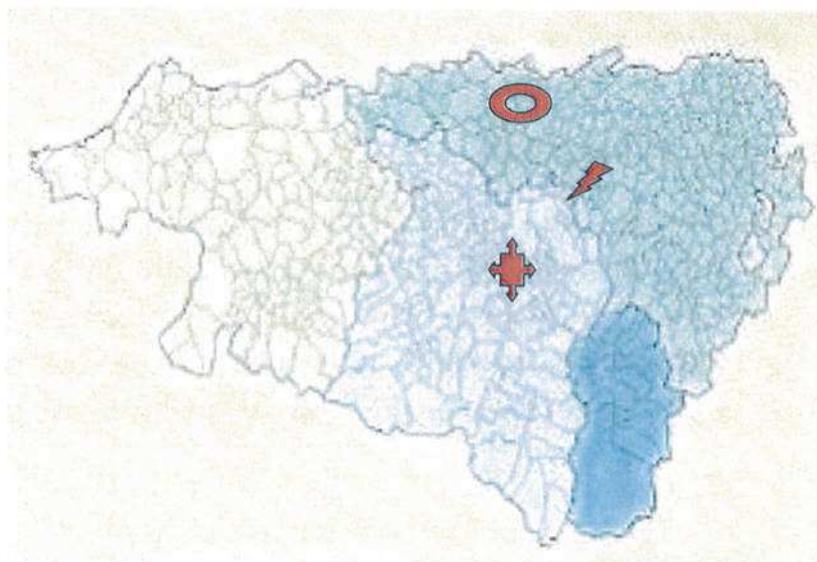
Les installations gérées par VALOR BEARN SMTD

Créé depuis 2001, le syndicat mixte, constitué de 265 communes et de 6 communautés de communes au 1er janvier 2017, a pour compétence :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la mise en décharge des déchets ultimes
- les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent

Pour assurer ses missions, le SMTD dispose des équipements suivants :

- l'usine d'incinération de Lescar
- l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Précilhon
- le centre de transfert sur le site de l'ISDND de Précilhon
- le centre de tri de Sévignacq
- les plates-formes de compostage de Lescar, Serres-Castet et Soumoulou
- Plusieurs quais de transfert (dont Précilhon)



Légende

 Usine d'incinération de LESCAR

 Centre de tri de SEVIGNACQ-THEZE

 Centre de transfert et d'enfouissement de PRECILHON

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Lescar

Les ordures ménagères produites sur le territoire de la CCHB y sont incinérées depuis juillet 2002. L'équipement est conforme à la réglementation en matière de rejets atmosphériques (mise aux normes en 2006)



Maître d'ouvrage	VALOR BEARN SMTD
Exploitant	Société Novergie
Capacité de l'usine	85 000 t/an
Nature de la valorisation	Production d'électricité
Technique utilisée	Four à grille, rotatif
Traitement des fumées	oui
Traitement des résidus	Mâchefers, Métaux, REFIOM

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Précilhon

L'ISDND traite les « encombrants » des déchèteries et les déchets industriels banals des entreprises.



Maître d'ouvrage	VALOR BEARN SMTD
Exploitant	VALOR BEARN SMTD
Capacité de stockage	30 000 t/an
Date de mise en service	17 février 2005
Traitement des rejets	oui

Le centre de transfert de Précilhon

En raison de l'éloignement des installations de traitement et de tri, les ordures ménagères ainsi que les emballages-papiers du territoire de la CCHB transitent par le centre de transfert de Précilhon. Les ordures ménagères sont dirigées vers l'incinérateur de Lescar et les déchets recyclables issus des collectes sélectives partent au centre de tri de Sévignacq. Les coûts des transports sont mutualisés via un tarif unique.



Exploitant	SMTD du Bassin Est
Nombre de loges	4
Prestataire	PAPREC
Technique de vidage	Gravitaire

Le centre de tri des déchets recyclables de Sévignacq-Thèze

Le centre de tri de Sévignacq trie les déchets recyclables collectés par le SICTOM (hors verre). Les déchets triés sont dirigés vers les filières de recyclage. Les refus sont incinérés à l'incinérateur de Lescar.

Le centre de tri, grâce à un nouveau process mis en route fin 2015 et équipé d'un trieur optique, a permis aux collectivités, dont la CCHB, de proposer à ses habitants l'extension des consignes de tri des emballages depuis le 1er janvier 2016.



Maître d'ouvrage	VALOR BEARN SMTD
Exploitant	VALOR BEARN SMTD
Capacité du centre	24 000 T/an
Traitement des refus de tri	UIOM de Lescar

Tarification des principaux traitements par VALOR BEARN SMTD (tarifs HT)

NB : TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes, prélevée au profit de l'Etat.

Coûts de tri : avant le 23/05/16 : tri des Journaux par Anchen Avantages

Prestation	2017	2016	n/n-1	2015	2014	2013	2012
Compost ferme	25,00 €	25,00 €	0,0%	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Incinération	127,00 €	127,00 €	0,0%	127,00 €	127,00 €	122,00 €	116,00 €
TGAP incinération	12,00 €	8,21 €	46,2%	8,21 €	8,15 €	8,00 €	6,40 €
Tri Journaux	160,41 €	50,00 €	220,8%	112,03 €	112,03 €	109,30 €	106,60 €
Tri AV emballages	160,41 €	312,37 €		312,37 €	312,37 €	304,75 €	297,30 €
Tri sacs jaunes		321,37 €	-50,1%	321,37 €	321,37 €	313,25 €	305,30 €
Transport	17,30 €	17,30 €	0,0%	17,30 €	17,30 €	16,90 €	16,50 €
Mise en décharge	75,00 €	75,00 €	0,0%	75,00 €	75,00 €	71,00 €	69,50 €
TGAP décharge	32,00 €	32,00 €	0,0%	32,00 €	24,00 €	22,00 €	20,00 €

après le 23/05/16 : tri des Journaux et des Emballages en mélange par VALOR BEARN (mélange VRAC ou SACS : 160,41€)

Les installations gérées par le SICTOM**L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) d'OLORON-Soeix**

Ce site, exploité en régie, accueille les déchets inertes des déchetteries et des professionnels du lundi au vendredi de 15h30 à 17h30.

Son exploitation est prolongée par arrêté préfectoral jusqu'au 12 mars 2019.

Un pont-basculé quantifie les apports.

Le site comportait une zone d'alvéoles à amiante-ciment réservées aux apports liés aux orages de grêle de juillet 2003, 2004 et 2009 **fermée le 1/07/2012**.

Ces dernières années, l'ISDI était l'un des rares sites agréés pour le traitement des déchets inertes, accueillant les apports de nombreux professionnels hors SICTOM.

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes de BEDOUS

Elle est gérée en régie et accueille les déchets inertes de la déchèterie et des professionnels durant les heures d'ouverture de la déchèterie.

Le site ne dispose pas de pont basculé.

Les volumes apportés sont estimés et font l'objet d'une déclaration annuelle.

Evolution des apports (hors données de l'ISDI de la vallée d'Aspe)

	Tonnages		
	Déchetteries	Entreprises	Amiante ciment
2006	1 911	3 560	61,52
2007	2 155	5 416	13,96
2008	2 049	7 962	24,38
2009	2 134	6 361	0
2010	2 165	3 052	0
2011	2 308	7 081	0
2012	2 241	2 336	19,84
2013	1 556	1 801	0
2014	1 635	766	
2015	1 687	1 293	0
2016	1 708	1 294	0
2017	1 709	1 339	0

Le bilan en baisse s'explique par la chute des apports professionnels due au ralentissement du marché du bâtiment et par l'émergence de filières « gravats » sur l'agglomération paloise.

La plateforme de broyage des déchets verts d'OLORON-Légugnon

Cette installation de 2900 m², créée en **décembre 2004**, accueille 24h/24 et 7j/7, grâce à un badge délivré sur demande, les déchets verts des mairies, déchetteries et professionnels. Un pont-bascule automatisé quantifie les déchets entrants (facturation, traçabilité). Les déchets verts sont broyés par un broyeur mobile puis utilisés par les filières :

- Co-Compostage des boues de la STEP d'Oloron
- Compostage à la ferme



Ces composts sont réutilisés par des agriculteurs locaux

PLATEFORME DE BROYAGE



I.5. Sites et installations

La plateforme de broyage des déchets verts d'OLORON-Légugnon

Evolution des apports (avec la vallée d'Aspe en qualité de client jusqu'en 2016)

	REPARTITION DES APPORTS				PRESTATIONS		
	TOTAL (T)	Pros	Déchèteries (*)	Mairies	Broyage	Compostage à la ferme	Co-Compostage
2006	3 717	312	2 867	539	3 567	1 480	2 087
2007	3 918	252	3 128	538	3 748	1 176	2 172
2008	4 295	315	3 413	567	4 231	1 936	2 446
2009	4 141	318	3 270	553	4 334	2 149	2 193
2010	4 086	410	3 082	594	4 060	1 887	2 173
2011	4 468	298	3 622	548	4 254	1 820	2 434
2012	4 255	275	3 330	616	4 161	1 749	2 412
2013	4 391	302	3 467	593	4 206	2 020	2 187
2014	4 835	368	3 702	765	4 810	1 697	3 113
2015	4 806	263	3 813	719	4 698	3 019	3 018
2016	5 062	226	3 620	655	5 371	2 675	2 696
2017	5 487	534	2 923	958	5 942	4 025	1 917
n/n-1	8,4%	136,3%	-19,3%	46,3%	10,6%	50,5%	-28,9%

*y compris les tonnages de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

La plateforme de broyage des déchets verts de Josbaig (AREN)



Cet équipement, de 1 500 m², créé en **janvier 2010**, accueille les déchets verts de la déchèterie de Josbaig, à laquelle elle est contigüe.

La plateforme est accessible durant les heures d'ouverture de la déchetterie.

Le traitement appliqué à ces déchets verts est le compostage à la ferme (prestation annuelle).

Le tonnage annuel accueilli n'est pas quantifiable en raison de l'absence de pesage.

II- Les indicateurs techniques

II.1. La collecte des ordures ménagères

Elle est réalisée en régie avec les matériels ci-dessous : 5 bennes de 19T dont 2 bennes bi-compartmentées, 1 benne de 26T, une petite benne de 10T et 2 micro bennes de 7,5T et de 3,5T



3 BOM 19T 16m3
(2 Euro 5, 1 Euro 3)



2 BOM bi-compartmentées 19T 16m3 (2 Euro 4)



1 BOM 26T (Euro 5)



1 mini benne 10T 5m3 (Euro 3)

Évolution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

Collectivité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Piem ont Oloronais	6591	6505	6327	6368	6252	6163	6052	6067	6068	6069	5743,7	7255
JOSBAIG	311	271	257	262	270	272	268	273	274	272	275	
BARETOUS	780	766	763	737	726	720	716	724	723	727	653	
Vallée d'Aspe												
Sous-Total	7682	7542	7347	7368	7247	7155	7036	7064	7065	7068	6671,3	7255
LASSEUBETAT	50	49	45									
LA PIERRE	137	142	130	134	116	113	116	120	129	134	98	120
TOTAL	7868	7733	7522	7502	7363	7268	7152	7184	7194	7202,1	6769,4	7375

Une stagnation du tonnage des OM fut constatée et observée attentivement de 2013 à 2015, entraînant une démarche d'optimisation des collectes.

Ainsi, en 2016, le SICTOM a mis en œuvre, sur les territoires du Piémont Oloronais, de la vallée de Josbaig et de la vallée de Barétous, plusieurs opérations d'optimisation :

- la réorganisation des circuits de collecte
- l'harmonisation des collectes et de leurs fréquences sur l'ensemble du territoire
- la conteneurisation

Afin d'harmoniser les collectes sur l'ensemble de son territoire, le service a procédé aux opérations préparatoires d'optimisation sur la vallée d'Aspe en 2017, pour une mise en œuvre opérationnelle des nouvelles modalités au 01/01/2018 et reprenant les niveaux de service proposés depuis le 23 mai 2016, comme suit :

OLORON SAINTE MARIE CENTRE:

Ordures ménagères 2 fois par semaine C2

Collecte sélective (sacs jaunes) 1 fois par semaine C1

1^{ère} COURONNE PAVILLONAIRE:

Ordures ménagères 1 fois par semaine C1

Collecte sélective en bac 1 fois / 15 jours Co,5

2^{ème} COURONNE BOURGS:

Ordures ménagères 1 fois par semaine C1

Collecte sélective en bac 1 fois par semaine C1

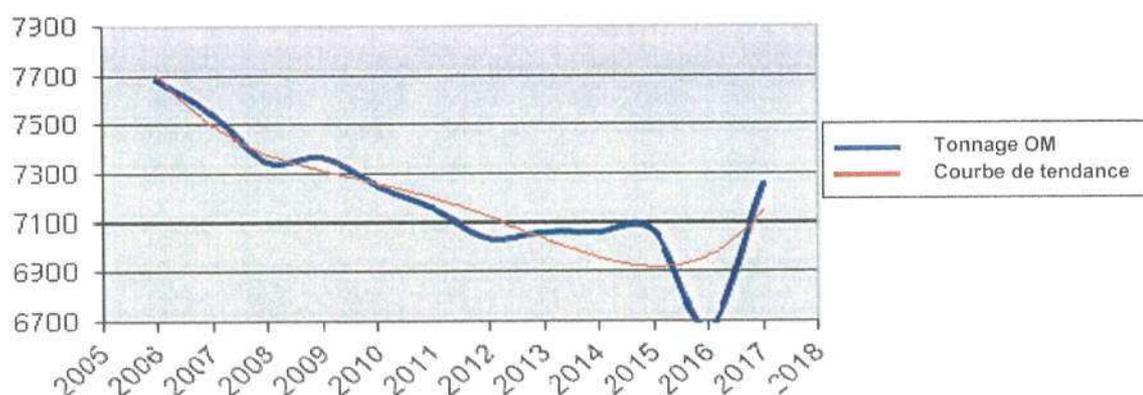
2^{ème} COURONNE HORS BOURGS:

Ordures ménagères

Collecte sélective

L'ensemble des actions d'optimisation des collectes mises en place permettent d'expliquer la baisse notable des OM en 2016, l'augmentation en 2017 étant liée à l'intégration des communes de la vallée d'Aspe au 1er janvier.

Evolution du tonnage d'OM collecté
(hors tonnage La Pierre St Martin)



Afin de s'affranchir des variations touristiques liées aux conditions climatiques, les tonnages de la station La Pierre Saint Martin n'ont pas été pris en compte pour composer le graphique

II.1. La collecte des ordures ménagères

Tonnages collectés et ratios par habitant en 2017

Habitants	Tonnages collectés	Ratio par habitant kg/hab/an
32 249	7 375	228,69

Approche du Bilan carbone de la collecte des ordures ménagères 2017

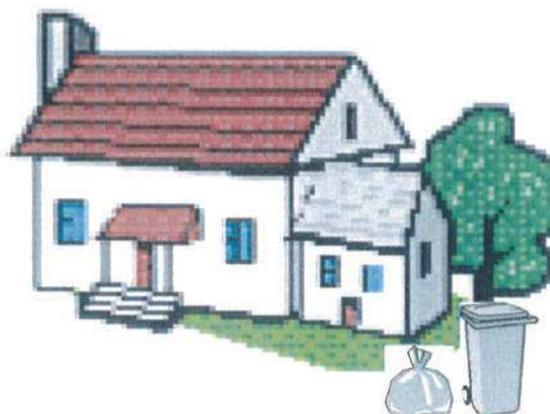
Tonnages collectés	Carburant consommé (litres)	Distance parcourue (km) (*)	Ratio efficacité collecte (kg/km)	Consommation (l/100km)
7 375	80 046	121 300	60,80	65,99

**le kilométrage total indiqué inclue la distance effectuée pour la collecte sélective au porte à porte*

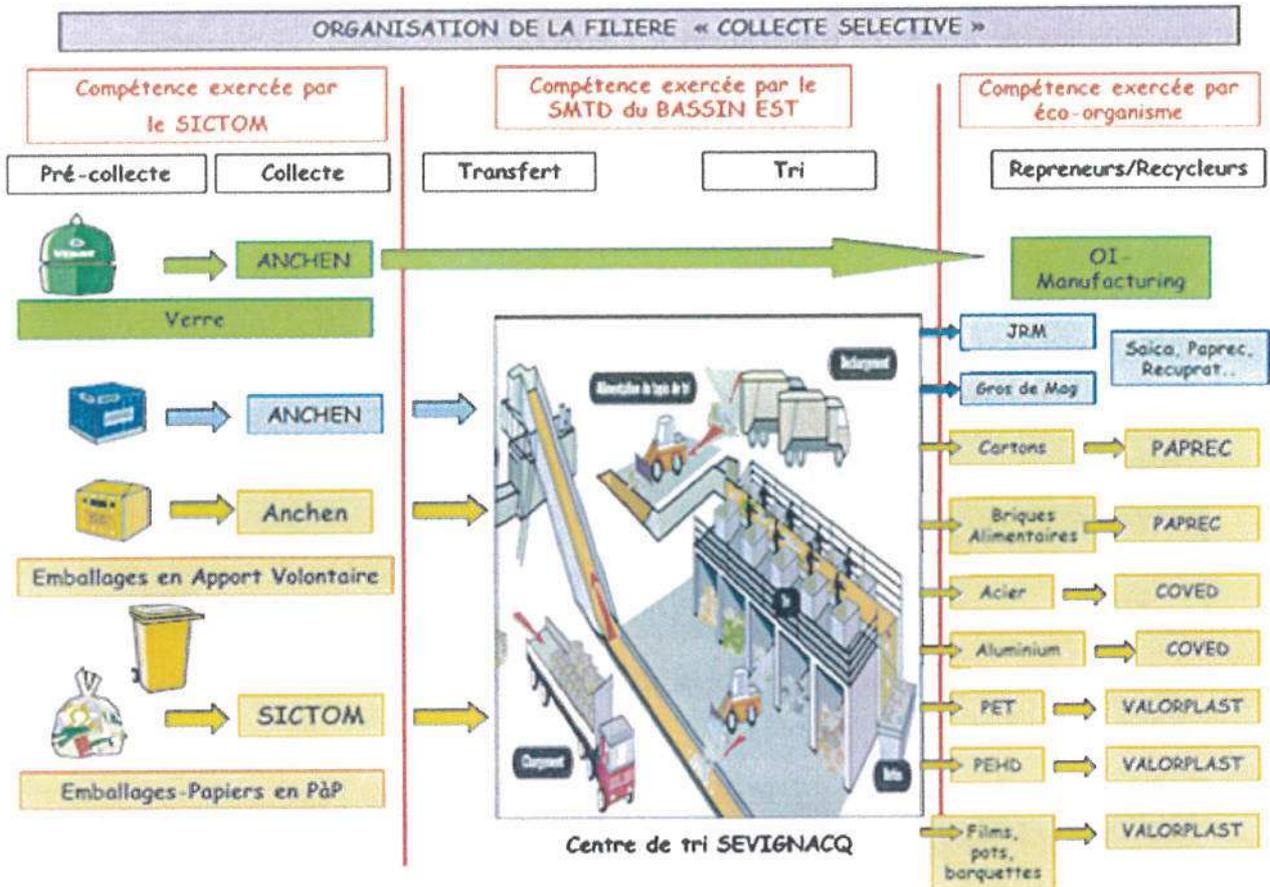
Gasoil consommé (litres)	Rejet CO2 kg/litre de gasoil	Total CO2 (tonnes)
80 046	2,7	216,12

Évolution du prix du carburant

Evolution du prix moyen annuel du carburant € TTC/litre								
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix € TTC/L	1,212	1,411	1,465	1,424	1,355	1,220	1,179	1,295
Evolution n-1		16,4%	3,8%	-2,8%	-4,9%	-10,0%	-3,4%	9,8%



II.2. La collecte sélective



Modalités d'organisation de la collecte sélective en 2017

secteurs	Verre			Journaux/Revue jusqu'au			Emballages et Papiers		
	Modes	Contenant	Fréq.	Modes	Contenant	Fréq.	Modes	Contenant	Fréq.
1ere couronne pavillonnaire	AV	Colonne 4m3	C0,5	AV	Colonne 4m3	C2	PàP	Bac jaune 140l, 240l,340l	C0,5
2eme couronne bourgs Oloron centre	AV	Colonne 4m3	C0,5	PàP + PR	Sac jaune 50l	C1	PàP + PR	Sac jaune 50l	C1
Vallée d'Aspe	AV	Colonne 4m3	C0,5	AV	Colonne 4m3	C2	AV	Colonne 4m3	C2
Collecteur	ANCHEN			SICTOM/ANCHEN			SICTOM/ANCHEN		

Légende

AV : Apport Volontaire

PàP : Porte à Porte

C1 collecte hebdomadaire C2 : deux fois par semaine C0,5 : tous les quinze jours

PR : Point de Regroupement

Évolution de la population concernée par la collecte sélective en PàP

	2003	2004	2005	2008-2015	depuis le 23/05/2016	depuis le 01/01/2017
Communes	zone test	2	8	23	36	48
Population	2 332	11 610	16 532	23 578	29 116	29 500*
% de la pop totale	8,3%	41,1%	58,5%	83,5%	99,5%	91,5%

*Les communes de la vallée d'Aspe ont intégré le SICTOM au 01/01/2017 mais elles ne seront desservies, pour la collecte sélective en PàP, qu'à partir de fin janvier 2018

Données sur la collecte des déchets recyclables du SICTOM en 2017

	Tonnages recyclés	Ratio (kg/hab/an)	Moyenne nationale (kg/hab/an)	Rappel 2016 (hors Aspe)	n/n-1
Verre	1130,28	35,05	AV : 25 PàP : 32	1006,02	11,0%
Papiers	800,34	24,82	AV : 16 PàP : 25	722,81	9,7%
Emballages	876,67	27,18	Mixte : 14	819,69	6,5%
Total	2807,29	87,05	AV : 34-64 PàP : 61-98	2548,52	9,2%
Erreurs de tri	350,39	10,87		283,78	19,0%

Données sur les refus de tri de la collecte sélective (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Erreurs de tri (T)	127,6	163,0	175,1	174,1	197,2	189,3	283,8	350,4
Tonnage collecté	2 557	2 426	2 526	2 476	2 486	2 215	2 549	2 907
Taux de Refus 1	4,99%	6,72%	6,93%	7,03%	7,93%	8,54%	11,14%	12,05%
Tonnage hors verre	1 557	1 417	1 498	1 490	1 472	1 220	1 543	1 804
Taux de Refus 2	8,2%	11,5%	11,7%	11,7%	13,4%	15,5%	18,4%	19,4%



BILAN FINANCIER D'UNE TONNE D'ERREUR DE TRI (EMBALLAGES)					(Horscollecte)	TOTAL		
Transport 1	19,0 €	Tri	178 €	Transport 2	19,0 €	Elimination	152,0 €	368 €
COUT D'UNE TONNE D'ORDURE (HORS COLLECTE)								TOTAL
Transport 1	19,0 €	Tri	0 €	Transport 2	0 €	Elimination	152,0 €	171 €

L'erreur de tri engendre donc un surcout de traitement à la tonne de **197 €**

En 2017, les 350 tonnes d'erreurs de tri ont entraîné une dépense de **68 996 €**



Depuis 2016, le service a engagé une démarche sur la qualité du tri, avec l'aide des équipes de collecte, en laissant à l'utilisateur un document d'information relatif aux erreurs de tri (dans la boîte aux lettres...) ou en ne procédant pas à la collecte du bac/sacs jaunes lorsque la quantité d'erreurs est jugée trop importante. Dans ce dernier cas, un autocollant ou le document informatif est apposé directement sur le bac/sac jaune concerné.

Cette démarche s'est poursuivie en 2017 et a été renforcée par la communication corrective (courrier ou appel téléphonique) auprès des usagers et des partenaires relais (mairies, bailleurs, concierges, syndicats, élus...).

De plus, un fichier baptisé Querelis a été élaboré afin de procéder à l'enregistrement et au suivi des réclamations, demandes, doléances et remarques des usagers ou des agents.

Évolution des performances de collecte sélective (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

(kg/habitant/an)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	n/n-1
Acier	2,29	2,49	2,53	2,70	2,61	2,09	3,20	2,94	-8,2%
Aluminium	0,15	0,11	0,10	0,13	0,18	0,11	0,12	0,25	105,5%
Cartons	13,50	11,74	16,29	14,73	16,16	11,46	17,82	17,05	-4,4%
Briques alimentaires	0,90	0,70	0,90	0,77	0,80	0,82	0,93	0,89	-3,6%
Flacons plastique	4,69	4,03	4,36	4,27	4,63	4,05	5,94	6,07	2,2%
EMBALLAGES	21,52	19,07	24,19	22,60	24,39	18,53	28,01	27,20	-2,9%
VERRE	34,35	34,66	35,28	33,86	34,80	34,00	34,37	35,05	2,0%
TOTAL EMBALLAGES	55,88	53,72	59,47	56,47	59,19	52,53	62,38	62,24	-0,2%
PAPIERS	31,89	30,23	27,25	28,55	26,17	23,12	24,70	24,82	0,5%
TOTAL RECYCLE	87,76	83,95	86,72	85,01	85,35	75,65	87,07	87,06	0,0%
REFUS de TRI	4,38	5,60	6,01	5,97	6,77	6,46	9,67	10,85	12,2%
Population référence	29122	29122	29122	29122	29122	29269	29269	32249	

Deux phases d'évolutions sont à observer :

1) la phase de progressions entre 2015 et 2016, qui s'explique par deux phénomènes principaux :

- l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2016 et la réorganisation des collectes du SICTOM depuis le 23 mai 2016, avec plus particulièrement la collecte en porte à porte et en mélange des emballages et des papiers, soit en bac soit en sac jaune sur toutes les communes du territoire
- une large communication, avec l'aide des élus du territoire, qui a été réalisée en amont de l'extension des consignes de tri, au moment de la distribution des conteneurs, lors du lancement de la nouvelle organisation des collectes et dans le cadre de la démarche qualité engagée par le service avec l'aide des équipages.

2) la phase transitoire de l'année 2017

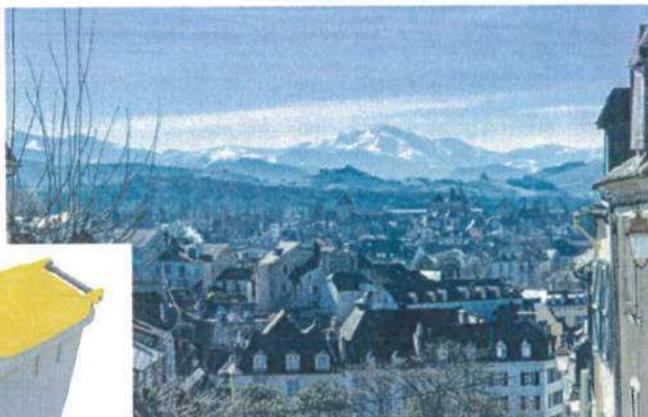
- la préparation de l'harmonisation des collectes sur la vallée d'Aspe et qui sera opérationnelle au 01/01/2018
- les progressions constatées, dont la principale, montrent les augmentations sur des déchets ayant bénéficié de la communication sur l'extension des consignes de tri (aluminium, flacons plastiques) ou de la collecte en mélange (papiers).

Taux de recyclage des déchets ménagers en 2017 (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

Gisement total ordures ménagères (*) Kg/hab/an	318,83
Ratio Emballages, verres et journaux triés Kg/hab/an	90,15
Taux de recyclage 2017 (**)	28,28%
<i>Taux de recyclage 2016</i>	<i>26,54%</i>

(*) OM + collecte sélective

(**) ne comprend pas les déchets recyclés en déchetteries



II.3. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

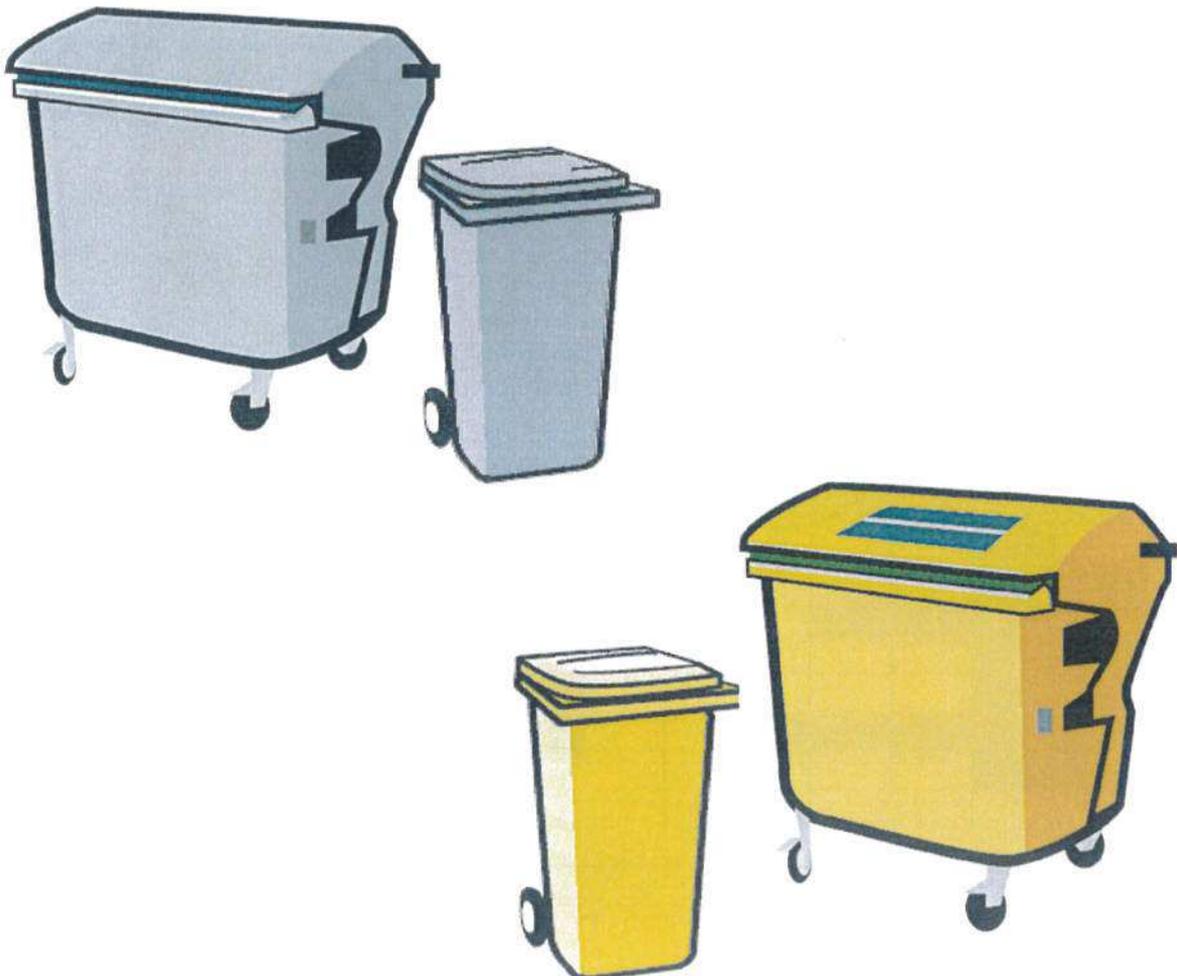
Filière déchets non ménagers pris en charge par le SICTOM

Les déchets des artisans et commerçants assimilables aux ordures ménagères dont les quantités n'entraînent pas de sujétions techniques particulières sont pris en charge par la collecte des ordures ménagères.

Néanmoins, depuis le 1^{er} janvier 2005 les gros producteurs (production supérieure à 1 000 l/semaine) sont soumis à la **redevance spéciale**, fonction du volume collecté et de la fréquence de collecte (conventionnement de la prestation).

Le calcul est le suivant :

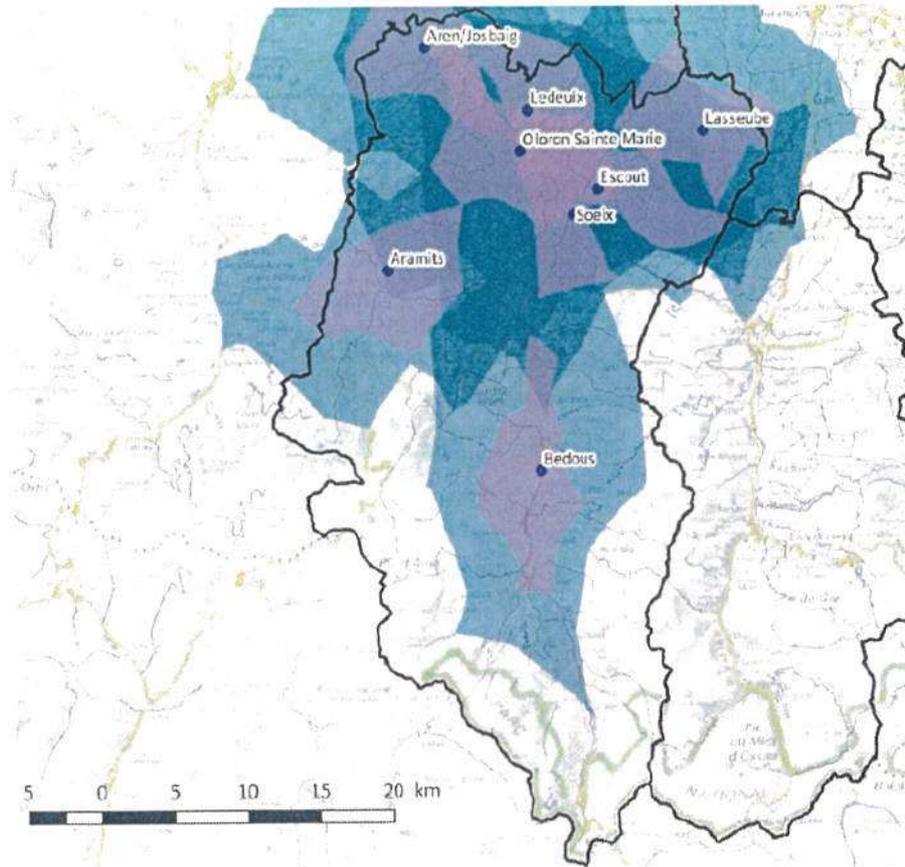
Coût du service (nombre de conteneur vidé x volume du conteneur x fréquence hebdo x coût unitaire €/litre/collecte fixé par délibération annuelle selon nature du déchet collecté) – montant de la TEOM acquittée par l'assujetti.



II.4. Les déchèteries

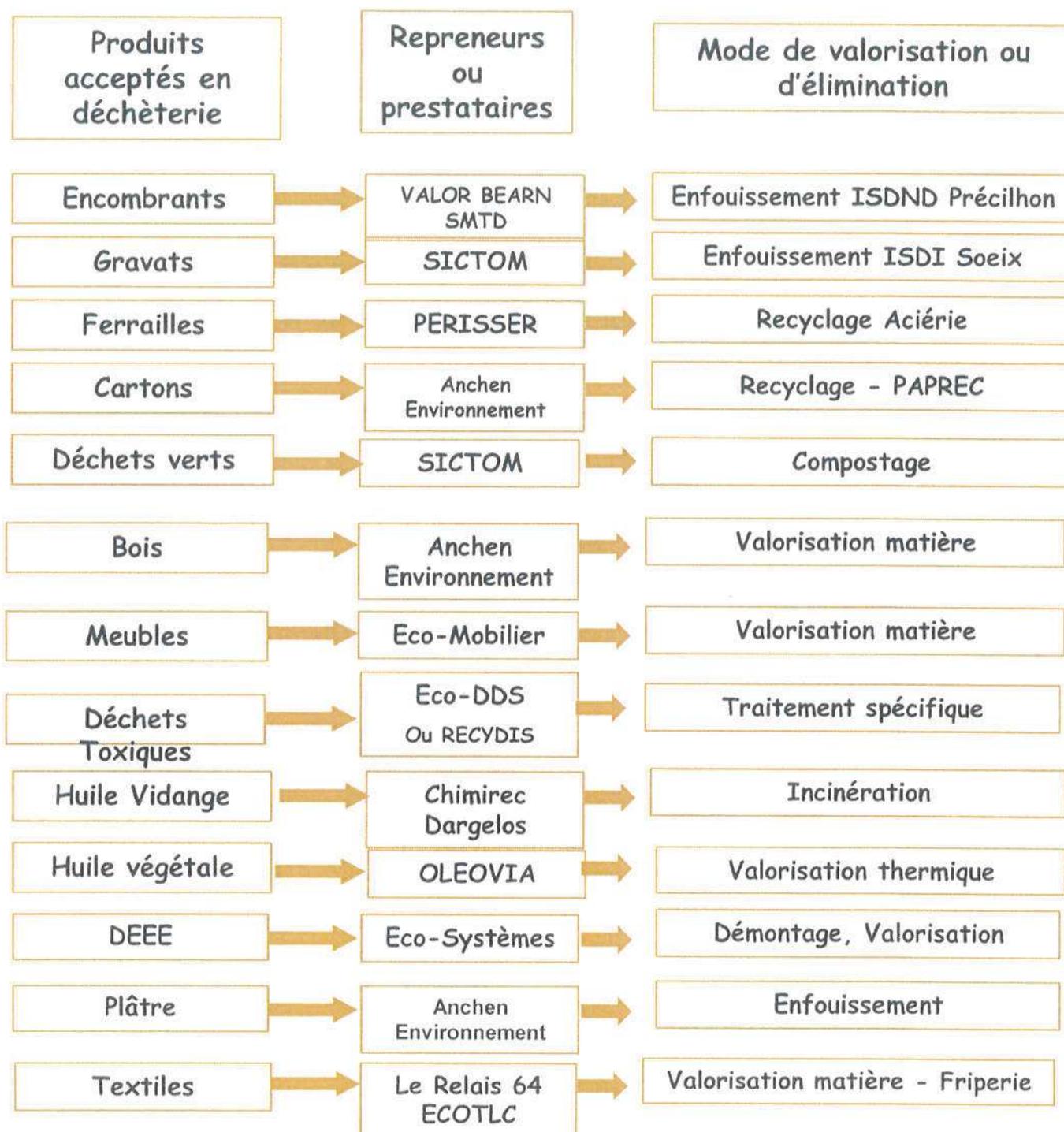
Le réseau des déchèteries du SICTOM comprend, au 1er janvier 2017, 8 déchèteries.

L'exploitation est assurée en régie. Le transport des bennes ainsi que le traitement des déchets sont délégués à différents prestataires publics ou privés (hors gravats).



	OLORON		GABARN		SOEIX		LEDEUX		JOSBAIG		ARAMITS		LASSEUBE		BEDOUS	
Lundi		14-18					10-12									
Mardi	10-12	14-18													8h30-10h	14-17h30
Mercredi	10-12	14-18	10-12	14-18		14-18	14-18		15-19		15-18		14-18			14-17
Jeudi	10-12	14-18														14-17h30
Vendredi	10-12	14-18					14-18									14-17
Samedi	10-12	14-18	10-12	14-18	9-12		14-18	9-13		10-12	15-18		14-18		10-12	14-17
Dimanche	9h30-12h30															
Bennes	8 + platre		7 + platre		4 + platre		7 + platre		6 + platre		7 + platre		7 + platre		6 + platre	
Déchets Pro	UNIQUEMENT Ferrailles et cartons (acceptés gratuitement) - Autres apports interdits															
D. Toxiques	oui <i>sauf déchets professionnels</i>															

Organisation de la filière « Déchetteries » du SICTOM



Apport en déchetterie

Organisation de la filière « Déchèteries » du SICTOM

Au même titre que les emballages triés, certains déchets acceptés en déchèteries bénéficient aujourd'hui de soutiens à la tonne triée, comme :

- **ECO-MOBILIER**, qui assure la prise en charge gratuite des meubles depuis le 1er janvier 2014. Une montée en charge du dispositif a été imposée par la filière. Au 31 décembre 2017, 5 déchèteries du SICTOM sont équipées ;

L'équipement de 2 déchèteries supplémentaires est planifié en juillet 2018.

- **ECO-DDS**, qui assure la prise en charge gratuite de la grande majorité des déchets toxiques ;
- **OCAD3E**, qui assure la prise en charge gratuite des déchets électroménagers, électriques, électroniques (D3E) ;
- **ECOTLC**, qui assure gratuitement la prise en charge de la filière textiles avec notamment notre partenaire prestataire Le Relais 64

Nature et tonnages des déchets collectés dans les déchèteries du SICTOM (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

	2017	n/n-1	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
GRAVATS	1709,50	0,0%	1 709,94	1 686,80	1 635	1 556	2 241	2 308	2 165
ENCOMBRANTS	1203,55	2,4%	1 175,72	1 220,46	1 259	1 333	1 459	1 486	1 373
DECHETS VERTS	2507,43	-2,2%	2 564,58	2 689,94	2 567	2 614	2 605	2 850	2 404
FERRAILLES	80,01	82,8%	43,76	47,91	49	125	132	154	239
CARTONS	282,37	20,3%	234,76	233,49	263	215	237	232	235
Déchets Toxiques	34,68	44,7%	23,96	47,00	61	55	49	45	48
HUILES VIDANGE	27,73	58,0%	17,55	15,01	15	17	15,9	16	16
BOIS	667,28	-13,1%	767,74	790,12	731	770	750	754	679
Meubles	639,36	133,1%	274,30	80,66	35				
TEXTILES	175,54	3,0%	170,42	158,17	145	155	130	100	75
PILES	5,56	15,6%	4,81	4,78	4	4	3	6	5
Lampes/néons	1,29	76,7%	0,73		1	2	1	1	1
Platre	218,98	-0,4%	219,78	55,18	119	210	193	133,16	67,83
DEEE	101,50	-48,7%	197,90		152	193	176	182	165
TOTAL	7 654,78	3,4%	7 405,95	7 029,52	7 035	7 249	7 992	8 267	7 473
Kg/habitant/an	237		251	240	242	249	274	284	257

Depuis 2004, le SICTOM et l'Association des amis d'EMMAUS proposaient une collecte trimestrielle gratuite des encombrants à domicile.

Cette collecte a pris fin au 1er janvier 2016 sur demande de l'association qui préfère prendre des rendez-vous individuellement avec les usagers, ce qui peut expliquer la légère hausse entre 2016 et 2017.

III- Les indicateurs financiers

Pour l'année 2017, il est à noter la répartition des déchets collectés par flux et par mode de traitement, comme ci-dessous :

Déchets	OM	Verre	Emballages Papiers		Déchets verts	Autres	Déchets dangereux
Nature collecte	PàP/PR	AV	AV	PàP AV	Déchèteries		
Collectés	7 375	1130	1804		2 507	1 421	70
Part/total	51,5%	7,9%	12,6%		17,5%	9,9%	0,5%
Mode traitement	Incineration	Tri/Recyclage			Compostage	Divers	Elimination
Valorisés	7 375	1130	800	877	2 507	218	70
Enfouis	0	0	0	0	0	1 203	0

III.1. Le traitement

L'expression des coûts de traitement des déchets du SICTOM comprend l'incinération des OM, le tri des déchets recyclables hors verre (Emballages/Papiers), l'enfouissement des encombrants des déchèteries, le traitement du plâtre et l'élimination des déchets dangereux.

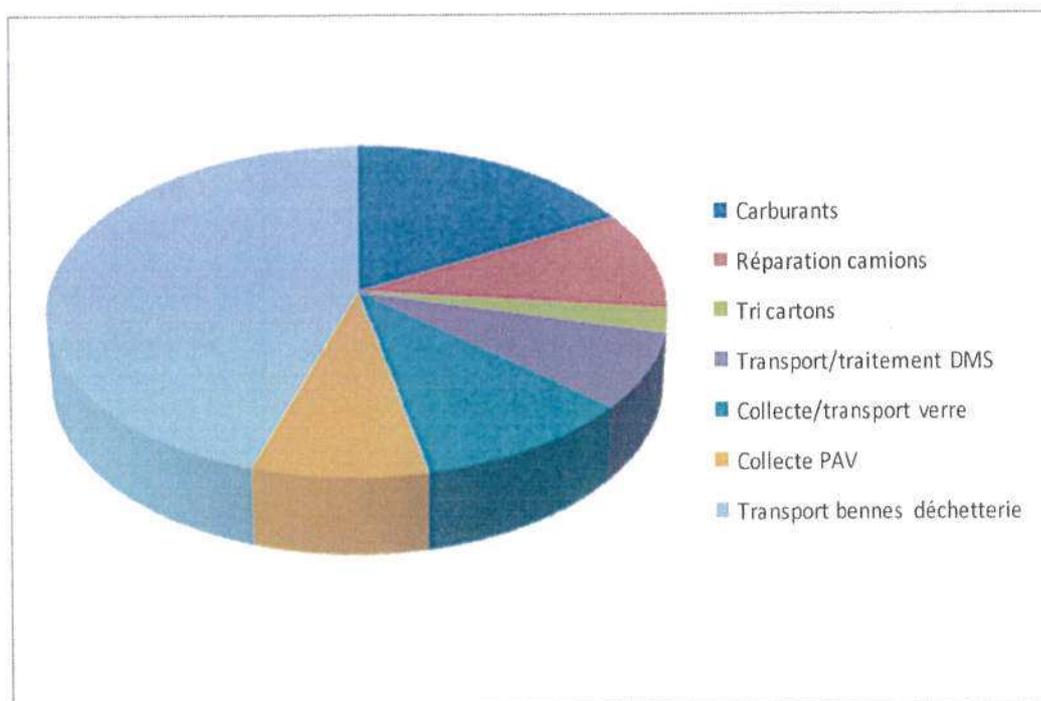
(hors données vallée d'Aspe en 2016)

Nombre d'habitants desservis		32 249		CA : compte administratif	
mode traitement	CA 2017 €TTC	2017	%/total	CA 2016 €TTC	Evolution 16/17
		€/hab			
Incineration OM	1 194 627,06 €	37,10 €	66,1%	1 196 365,00 €	-0,1%
Tri Emb/Papiers	363 726,12 €	14,69 €	26,2%	473 830,00 €	-30,3%
Enfouissement Encombrants	157 072,87 €	4,29 €	7,7%	138 382,24 €	11,9%
Traitement Platre	29 802,11 €	0,00 €	0,0%		100,0%
Elimination déchets dangereux	39 751,93 €	0,00 €	0,0%		100,0%
Total	1 784 980,09 €	56,08 €	92,3%	1 808 577,24 €	-1,3%

III.2. Les prestations

Principales prestations rémunérées par le SICTOM en 2017

Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature prestation	Montant des prestations TTC
TOTAL	TOTAL	Carburants	91 755,23 €
DUPLAA SARL	indépendant	Réparation camions	52 252,34 €
ANCHEN Environnement	indépendant	Tri cartons	12 190,67 €
RECYDIS	PAPREC	Transport/traitement DMS	39 751,93 €
Société Landaise de Récupération	indépendant	Collecte/transport verre	55 622,71 €
ANCHEN Avantages	indépendant	Collecte PAV	44 028,84 €
ANCHEN Avantages	indépendant	Transport bennes déchetterie	242 076,47 €
TOTAL			537 678,19 €



III.3. Les investissements

Principaux investissements du SICTOM en 2017

Nature de l'investissement	Montant TTC
Achat de 2 petites bennes, 3,5T et 7,5T	80 000,00 €
Achat Conteneurs OM	20 313,78 €
Aire de lavage	79 735,69 €
TOTAL	180 049,47 €



III- Les indicateurs financiers

III.4. Les recettes

Les recettes du SICTOM sont constituées principalement des contributions mais également des ventes des matériaux triés, des soutiens des filières REP, des produits de droits d'accès aux installations gérées par le service et des recettes et produits exceptionnels.

Évolution des recettes du SICTOM (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

Recettes	32 249		%/total	CA 2016	Evolution 2016/2017	CA 2015	Evolution 2015/2017
	CA 2017	2017 en €/hab					
Ventes Matériaux triés	191 278 €	5,93 €	16,6%	148 861 €	28,5%	222 384 €	-14,0%
Recettes exceptionnelles	4 912 €	0,15 €	0,4%	0 €		0 €	
Autres recettes (prestations)	84 914 €	2,63 €	7,4%	37 873 €	124,2%	81 233 €	4,5%
Redevance Spéciale	100 633 €	3,12 €	8,7%	104 520 €	-3,7%	97 337 €	3,4%
Total Recettes industrielles	381 736 €	11,84 €	33,2%	291 254 €	31,1%	400 954 €	-4,8%
Eco-Emballages	465 430 €	14,43 €	40,5%	220 615 €	111,0%	363 480 €	28,0%
Filières REP	37 891 €	1,17 €	3,3%	50 574,13 €	-25,1%	48 455,36 €	-21,8%
Total soutiens	503 321 €	15,61 €	43,8%	271 189 €	85,6%	411 935 €	22,2%
Emplois aidés	28 845 €	0,89 €	2,5%	31 487 €	-8,4%	24 888 €	
Remboursements	16 643 €	0,52 €	1,4%	39 814 €	-58,2%	32 336 €	-48,5%
Report d'exédent	158 387 €	4,91 €	13,8%	0 €		0 €	
Amortissements subv	61 358 €	1,90 €	5,3%	30 729 €	99,7%	31 234 €	96,4%
Total Subv° et aides	265 232 €	8,22 €	23,1%	102 030 €	160,0%	88 458 €	199,8%
Total Recettes	1 150 290 €	35,67 €	100%	664 473 €	73,1%	901 347 €	27,6%

	Remboursements	Vente matériaux	Contributions EPCI	Produits divers	Autres produits	Vente immobilisat°	Excedent de fonctionmt	Amortissmt subventions
2006	0,00	288 877,28	2 313 131,45	0,00	8 500,03	2 325,00	0,00	59 839,27
2007	1 700,15	374 223,79	2 291 035,48	10 069,98	0,00	27 149,35	0,00	34 179,90
2008	1 973,90	445 578,43	2 564 281,92	3 150,97	0,00	3 000,00	0,00	36 659,06
2009	1 373,28	395 163,37	2 720 843,78	3 235,57	499,37	9 568,00	0,00	40 476,04
2010	2 571,12	362 723,61	2 964 886,46	1 944,48	11,78	0,00	0,00	38 609,61
2011	0,00	480 223,33	3 032 875,64	1 071,31	0,00	0,00	58 377,57	31 562,96
2012	683,49	530 371,70	3 018 497,61	8 934,83	0,00	0,00	101 699,65	30 848,61
2013	0,00	419 090,50	3 201 619,10	49 312,92	0,00	96 000,00	6 282,44	32 708,52
2014	2 242,23	424 682,18	3 252 089,66	68 978,29	0,00	3 000,00	0,00	31 895,40
2015	3 853,88	438 861,52	3 431 251,73	2 143,85	0,00	864,04	0,00	31 233,95
2016	676,78	325 434,88	3 340 889,27	14 596,37	0,00	9,69	0,00	30 728,54
2017	16 642,91	233 410,39	3 511 970,00	0,00	0,00	0,00	158 386,74	61 358,05

Évolution des ventes de matériaux (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

Matériaux	2014	2015	2016	2017
Acier/Alu	13 385,15 €	17 764,50 €	10 620,37 €	30 257,14 €
Papiers	71 582,34 €	87 799,70 €	36 674,18 €	75 908,45 €
Plastiques	31 416,71 €	26 539,72 €	22 671,90 €	17 127,89 €
Cartons	40 051,45 €	26 824,32 €	32 328,57 €	49 590,24 €
Verre	37 717,83 €	37 582,29 €	22 237,89 €	50 723,19 €
Ferrailles	8 070,30 €	4 625,19 €	1 924,50 €	9 803,48 €
Total	202 223,78 €	201 135,72 €	126 457,41 €	233 410,39 €

Les montants dépendent des tonnages expédiés dans les filières de recyclage et du cours de rachat des matériaux.

Évolution des soutiens des filières REP (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

SOUTIENS	2014	2015	2016	2017
ECOFOLIO	22 691,41 €	21 248,16 €	2 403,95 €	1 564,53 €
ECOMOBILIER	10 631,29 €	32 075,84 €	34 494,52 €	24 447,93 €
OCAD3E	11 282,88 €	12 433,12 €	9 648,50 €	18 229,24 €
ECODDS	6 562,07 €	6 430,64 €		5 989,13 €
ECOEMBALLAGES	303 569,99 €	363 479,94 €	220 615,50 €	465 430,74 €
ECOTLC	- €	2 946,40 €	- €	- €
TOTAL	343 454,76 €	426 180,98 €	257 513,97 €	497 432,33 €

Évolution des contributions (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

Nombre d'habitants desservis :		32 249				
Contributions	2017		2016	Evolution 16/17	2015	Evolution 15/17
	en k€	€/hab	en k€		en k€	
TEOM	3 511 €	108,87 €	3 072 €	14,29%	3 032 €	15,80%

Évolution des produits des droits d'accès aux centres de traitement (hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)

Type de prestation	2016	2017
Traitement des Déchets verts	36 399,73 €	67 980,00 €
Traitement des Gravats	1 472,97 €	16 933,98 €
Total	37 872,70 €	84 913,98 €

*Cadre simplifié d'expression des coûts de gestion des déchets en 2017
(hors données vallée d'Aspe jusqu'en 2016)*

Nombre d'habitants desservis :		32 249				
Coûts en K€ TTC	TOTAL	Collecte OM	Traitement OM	Collectes sélectives	Déchèteries	Frais généraux
Tonnages	17 403	7 375	7 375	2 907	7 121	17 403
Charges	4 576,64 €	1 175,28 €	1 405,53 €	850,81 €	764,92 €	380,09 €
Recettes	1 171,00 €	45,49 €	204,99 €	797,41 €	118,20 €	4,91 €
Contributions	3 512,85 €	1 594,09 €	1 111,13 €	42,04 €	560,22 €	205,37 €
Coût €/T	195,69 €	153,19 €	162,79 €	18,37 €	90,82 €	21,56 €
Coût €/hab	108,93 €	49,43 €	34,45 €	1,30 €	17,37 €	6,37 €
%	100%	25,68%	30,71%	18,59%	16,71%	8,31%
<i>Coût de référence* €/hab/an (source Ademe)</i>	111 €	46 €	38 €	4 €	23 €	

**meme milieu : rural*

Nombre d'habitants desservis		32 249		CA : compte administratif			
Charges	CA 2017	2017	%/total	CA 2016	Evolution	CA 2015	Evolution
		€/hab			16/17		15/17
Frais généraux	380 094 €	11,79 €	10,0%	270 880 €	28,7%	211 680 €	44,3%
Total Charges fonctionnelles	380 094 €	11,79 €	10,0%	270 880 €	28,7%	211 680 €	44,3%
Collecte OM	1 175 281 €	31,20 €	26,4%	1 006 067 €	14,4%	1 013 830 €	13,7%
Traitement OM	1 405 525 €	37,10 €	31,4%	1 196 365 €	14,9%	1 294 640 €	7,9%
Collecte sélective	850 813 €	14,69 €	12,4%	473 830 €	44,3%	603 881 €	29,0%
Déchetterie	764 923 €	23,37 €	19,8%	753 616 €	1,5%	808 150 €	-5,7%
Total Charges techniques	4 196 542 €	106,36 €	90,0%	3 429 878 €	18,3%	3 720 501 €	11,3%
Total CHARGES	4 576 636 €	118,14 €	100,0%	3 700 758 €	19,1%	3 932 181 €	14,1%

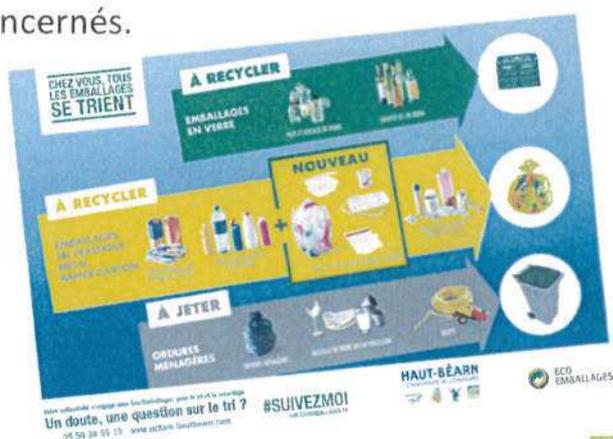
IV- Les actions de communication

La communication mise en place par le SICTOM s'effectue sous forme d'un ensemble d'actions de sensibilisation, d'information et de communications rectificatives relatives à la collecte, au tri, au recyclage et aux autres modes de traitements (milieu scolaire, grand public...).

- Diffusion de documents de sensibilisation,
- Campagne radio pour le recyclage du verre (radio Oloron)
- Informations spécifiques et ponctuelles en porte à porte
- Animations scolaires
- Participation à la Semaine de la réduction des déchets
- Participation à la Semaine du développement durable
- Animation du site internet
-

Les outils sont variés, personnalisés, évalués régulièrement et mis à jour pour les adapter aux évolutions réglementaires, aux contraintes techniques et aux conditions d'aides financières par les partenaires.

Les actions et les outils choisis doivent également être adaptés aux publics concernés.



L'ensemble des actions et des outils sont déterminés annuellement afin d'accompagner les objectifs retenus pour le service.

Ainsi les actions et les moyens afférents sont proposés dans un plan de communication, concerté avec les services et ensuite validé par les élus.

Plan de communication SICTOM								
Objectifs	Publics cibles	Publics spécifiques	Description de l'action	Outils/moyens	Budget prévisionnel	2017		
						Résultats attendus	Calendrier	
Communiquer spécifiquement pour les habitants de la Vallée d'Aspe	INTERNE	ELUS	Reunion d'information pour présenter aux élus de la Vallée d'Aspe les enjeux et objectifs. Présentation du projet "élu relais"	Invitations	0			
		ELUS RELAIS DE LA COMMUNICATION DU SICTOM	Formation des "élus relais" (1 par commune) => Visite des sites de traitement => Remise de documentation => ...	Invitations, Bus, Restaurant...	1000			
			Réalisation d'un bulletin spécifique "Trions +" en Vallée d'Aspe présentant les objectifs et enjeux, les modification en cours ou à venir...	Graphisme + impression	A définir		T1 2017	
	EXTERNE	TOUT PUBLIC	Réalisation d'un MémO Tri / foyer distribué via les élus relais des communes	Graphisme + impression	A définir		T3 2017	
			Mise à jour et impression du guide du tri et de la collecte "spécial Vallée Aspe"	Graphisme + impression	A définir			
			Communication intégrée à l'outil qui sera utilisé par la CCPOVHB pour l'ensemble des services					
			Point Presse spécifique VA	Invitation Presse	0			
	Communication d'entretien (objectifs globaux: - d'incinération et + de CS)	INTERNE	NOUVEAUX ELUS	Reunion d'information pour présenter aux nouveaux élus les enjeux et objectifs				
			ELUS RELAIS DE LA COMMUNICATION (EX SICTOM)	Reunion d'information pour présenter aux élus (ex sictom) les résultats => entretenir et relancer l'intérêt => construction des actions à venir	Invitations	0		
			NOUVEAUX AGENTS	Formation des nouveaux agents Temps communs agents : restitution des résultats...				
EXTERNE		AGENTS	Création d'un outil de détermination des modalités de collecte					
		HABITANTS HABITATS COLLECTIF	Porte-à-porte spécifique Habitat collectif avec outils : mémo tri et signalétique consignes (autocollants)	mémo tri et signalétique + service clique ?	A définir			
		GROS PRODUCTEURS	Communication relative à la redevance spéciale					
			Communication corrective	Affiches, autocollants				
			Mémo tri (A4 RV) à donner à chaque remise de sacs jaunes	Graphisme + impression	A définir			
			Spots RADIO CLORON	4 spots / 4 thèmes	800			
		TOUT PUBLIC	Mises à jour du Site Internet + FB (actualités, logos, ...)		A définir			
	Evénementiels (SERD/SDD)		A définir					
	"Coup de comm" scène de crime		0					
	AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL	Etude pour la création d'une appli ou SI pour connaître ses modalités de collecte avec partir de son adresse						
	SCOLAIRES	Animation scolaire						

VI- Les actions de prévention des déchets

Le SICTOM, par sa compétence en matière de Prévention des déchets, prend des mesures et les met en œuvre pour atténuer les effets préjudiciables des opérations d'élimination des déchets.

La liste des mesures n'est pas exhaustive, et peut évoluer en fonction des objectifs de service :

- Création de plateformes de broyage des déchets verts (limitation des transports)
- Promotion de la collecte sélective (réduction des tonnes incinérées et préservation des ressources)
- Promotion du compostage à la ferme (amélioration de la structure des sols, moins d'engrais)
- Acquisition de bacs et sacs de collecte à base de plastique recyclé (préservation ressources)
- Choix d'options techniques réduisant la consommation de carburants (bilan carbone)
- Promotion du compostage individuel (limitation des quantités incinérées)



Depuis 2002, le SICTOM fait la promotion du compostage de proximité par le biais d'une mise à disposition **gratuite** de composteurs domestiques.

En effet, chaque année une personne produit environ 100 kg de déchets compostables soit 30% des déchets ménagers produits (données Ademe de 2013).

En évitant les coûts du transport et du traitement de ces déchets, le compostage domestique contribue positivement à réduire la facture de gestion des déchets.

Nombre de composteurs distribués															
	2002	2003	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
320	750	345	240	270	175	415	350	151	200	150	225	150	150	220	3791
620	100	150	57	75	75	155	171	51	10	40	60	40	50	0	1034
820	5	5	2	0	0	0	10	0	0	10	11	5	0	0	48
Total	855	500	299	345	250	570	531	202	210	200	296	195	200	220	4653

Taux dotation foyers individuels (base 13 000) 35,8%

Une quinzaine de lombric-composteurs a également été distribuée sur l'habitat vertical.

